ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 11992

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur l'application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. En effet il semblerait que le décret prévu par l'article 13, chapitre II de ladite loi, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret d'application prévu à l'article 13 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, portant mise en oeuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale, a été publié au Journal officiel du 24 novembre 2012 : il s'agit du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012. L'autorité territoriale a 3 mois, à compter du 24 novembre, pour présenter au comité technique le rapport sur la situation des agents remplissant les conditions d'éligibilité fixées par la loi du 12 mars 2012 ainsi que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11992
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique
Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 novembre 2012, page 6937
Réponse publiée au JO le : 8 janvier 2013, page 242